

18^{ème}
Edition

SAINT AVE

(Salle Pierre Le Nouail)

2 000
VISITEURS

120
EXPOSANTS

Dimanche 3 mars 2019



Ouvert aux professionnels et aux particuliers
de 8 heures à 18 heures.
Entrée 1.5 euros, gratuit pour les moins de 16 ans.
Parking, itinéraire fléché, restauration et buvette
(autorisation préfectorale en cours)

Renseignements au : 02.97.60.74.81
Email : saint.ave.ecolenotredame@wanadoo.fr

OGEC Ecole Notre Dame
9 rue du Général de Gaulle
56890 Saint-Avé

FICHE D'INSCRIPTION

NOM : Prénom :

Adresse

Téléphone : EMAIL

Plaque d'immatriculation du ou des véhicules utilisés :

Pièce d'identité: (A présenter à l'accueil) joindre photocopie avec la réservation pour accélérer l'accueil .

Délivrée le : par :

Registre du Commerce n° : délivré par :

Livret de circulation n° : délivré par :

Fait à le Signature:

Nature des produits proposés :

RESERVATION	quantité	Total
Table (s) de 3 mètres Ou (non cumulable)	15,00 euros xtable(s)	_____
Mètre(s) sans table (situé(s) le long des murs)	4,50 euros xM	_____
Nombre de repas x 5 euros	_____
TOTAL (paiement à l'ordre de l'OGEC Notre Dame)	 €

Menu

**1 galette
ou un sandwich
garni
1 boisson
1 part de gâteau
ou 1 crêpe
1 café**

Règlement

ARTICLE 1 : L'OGEC de l'Ecole Notre Dame de Saint-Avé organise le **Dimanche 3 mars 2019** un TROC et PUCES qui se déroulera dans la **Salle Pierre Le Nouail - Rue des Droits de l'Homme – derrière le Dôme - 56890 Saint-Avé**

ARTICLE 2 : Cette manifestation est ouverte à tous, particuliers, associations et professionnels.

ARTICLE 3 : Chaque emplacement est loué 4,50 € le mètre sans table ou 15,00 € la table de 3 mètres. **Il est précisé que les emplacements tables se réservent à la table et non aux mètres.** Au moins une chaise par stand. **En aucun cas les allées ne doivent être encombrées et ceci pour raison de sécurité. Les portants à vêtements ne sont autorisés que sur les emplacements sans table (qui seront en pourtour de la salle).**

ARTICLE 4 : Pour les particuliers, seule la vente d'objets personnels est autorisée, c'est à dire d'objets non acquis par la vente.

ARTICLE 5 : L'ouverture du TROC et PUCES au public est de 8h à 18h

ARTICLE 6 : Les exposants doivent se présenter Salle Pierre Le Nouail Dimanche 3 mars 2019 à partir de 6h30 munis de la pièce d'identité spécifiée sur la réservation.

ARTICLE 7 : Après l'installation du stand, le véhicule sera stationné à l'extérieur sous la responsabilité du propriétaire.

ARTICLE 8 : Les exposants ne peuvent remballer avant 18h.

ARTICLE 9 : Les organisateurs se réservent le droit d'interdire la vente d'objets qui sont en contradiction avec l'identité et l'esprit de la manifestation (ex: **objets neufs, produits alimentaires, animaux, contrefaçon, armes, revues et cassettes à caractère délictueux...**)

ARTICLE 10 : Les emplacements sont attribués selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 11 : Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des vols, détériorations ou tout autre incident pouvant survenir pendant le déroulement du TROC et PUCES.

ARTICLE 12 : L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement qui doit parvenir à l'Ecole Notre Dame - 9 rue du Général de Gaulle - 56890 Saint-Avé **avant le 20 février 2019.** Les organisateurs se réservent le droit, pour des raisons de sécurité, d'arrêter les inscriptions à tout moment. **Aucun remboursement n'est possible sauf situation particulière.**

ARTICLE 13 : L'inscription définitive vaut acceptation du présent règlement.

ARTICLE 14 : Les exposants doivent laisser leur emplacement propre à leur départ et ne pas se débarrasser d'objets dans les containers réservés aux déchets.

ARTICLE 15 : Il est interdit de fumer dans la salle Pierre Le Nouail.